

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Mars 2024**

Régulièrement convoqué le 01 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni le 06 mars 2024 à 20h00, sous la présidence du maire suppléant, le premier adjoint, Alain BAMET.

Présents : Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Jean Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absent et excusé :

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 15 février 2024 a été approuvé par le Maire suppléant et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Dissolution budget annexe boulangerie
- Contrat photocopieur classe maternelle St Pierre
- Questions diverses

1) Dissolution budget annexe boulangerie

Le maire suppléant, Alain BAMET, informe le conseil municipal qu'à la suite du jugement de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société DUSSERT-SARTHE Franck le 10/03/2023 et l'ordonnance rendue en date du 08/09/2023 par le Tribunal de Commerce de Mâcon, le bail commercial devient caduc. Par conséquent, n'ayant plus de bail en cours, le local boulangerie n'aura plus vocation de local commercial. A ces éléments, il apparaît que le budget boulangerie n'est plus justifié.

Le maire suppléant, Alain BAMEY, propose :

- La dissolution du budget annexe boulangerie au 31/12/2023.
- Le transfert des opérations comptables sur le budget principal 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 pour, 0 contre, 0 abstention) les propositions suggérées et autorise le Maire suppléant, Alain BAMEY à entreprendre les démarches nécessaires.

2) Contrat photocopieur classe maternelle St Pierre

Julie JUGNET informe le conseil municipal que la facturation du photocopieur de la classe maternelle se fait toujours auprès du SIVOS des Grosne, alors que la gestion de la classe est revenue à la mairie de Saint Pierre. Le SIVOS a interrogé le SGC de Mâcon pour faire le point sur la gestion de l'arriéré de facturation en cours depuis le 1^{er} septembre 2023. De plus, la société « Votre Bureau » a informé le SIVOS qu'un changement de propriétaire aurait un coût de 320 euros Hors Taxes.

Dans l'éventualité de la réouverture d'une classe sur la commune à la rentrée 2024 et la poursuite du contrat avec le SIVOS, il semble judicieux de ne rien changer pour le moment.

Ainsi, nous devons prendre une délibération afin d'accepter le remboursement des frais du photocopieur au SIVOS pour l'année scolaire 2023/2024. Un titre sera émis par le SIVOS à destination de la Mairie de Saint Pierre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition (7 pour, 0 contre, 0 abstention).

3) Questions Diverses

- **Devis en cours**
 - Extincteur pour l'école maternelle : 194.73€ Hors Taxes

- **Marché d'été**

Le responsable du marché de Bourgvilain nous a sollicité pour participer à une communication commune pour les marchés d'été sur le secteur. Nous sommes d'accord pour être intégré à leur communication, il faut qu'on s'organise avec les artisans-producteurs locaux pour fixer les dates de marchés.

- **SIRTOM**

Le SIRTOM propose de faire une inauguration de la placette de compostage du bourg. Les dates proposées sont le 03, le 11 ou le 18 avril 2024 à 17h.

- **Assurance DOMMAGES/OUVRAGES**

La Société Tetris nous propose un devis 6 755.35€ TTC. Vincent JACQUET se renseigne sur les coûts de prestations.

- **Assurance du patrimoine de la commune**

Nous avons changé d'assurance au 1^{er} janvier 2024 en basculant chez Allianz. Nous décidons de reprendre rendez-vous avec le conseiller pour faire le point sur notre couverture actuelle.

- **Réunion intercommunale pour l'assainissement**

Vincent Jacquet nous fait le bilan de la réunion intercommunale pour l'assainissement qui a eu lieu le 29 février 2024. La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2024.

- **Fuite d'eau dans logement au-dessus de l'école maternelle**

Il a été constaté dans la classe maternelle une infiltration d'eau au plafond, provenant du logement au-dessus de l'école. Alain BAMET et Christophe ROTIVAL ont été constaté les dégâts. Nous devons continuer d'investiguer pour trouver la source. Il a été demandé aux locataires de faire une déclaration de dégâts des eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET



Le Maire Suppléant, le Premier Adjoint,
Alain BAMET

